



Une photo un peu olé olé postée sur un site perso... peut vite devenir publique et compromettante.

Se raconter en détail et en ligne? Un jeu d'enfant qui peut dérapier: photos détournées, diffamation, propos privés rendus publics... Gérer son identité sur la Toile serait-il l'un des grands défis de la décennie? Comment s'y refaire une « virginité »? Et surtout, comment se protéger? Par **Caroline Rochet**

AFFICHER SA VIE SUR LE NET SANS PERDRE SA RÉPUTATION

Les trois quarts des Français s'inquiètent d'une possible utilisation de leurs données personnelles sur le Web. Qu'on soit infirmière ou banquier, collégien ou retraitée, parisien ou breton, nous sommes plus de 40 millions à utiliser des moteurs de recherche, 25 millions à faire des achats en ligne, 20 millions à utiliser les sites communautaires, et plus de la moitié d'entre nous (tout de même) admet publier des informations privées sur la Toile. Opinions, photos, géolocalisations, CV, vidéos, adresses mail, coordonnées bancaires, numéros de téléphone... nous envoyons chaque jour des petits bouts de nous dans le cyberspace. Habitée, vous pensez maîtriser votre diffusion d'informations on line? Ou encore, prudente, vous évitez au maximum d'y poser vos empreintes? Hélas, ce n'est pas aussi simple.

Des traces indélébiles

Aujourd'hui, « googliser » quelqu'un est un réflexe. Chez les recruteurs et DRH, mener une cyberenquête sur les candidats est devenu systématique, et une majorité d'employeurs affirment refuser des postulants, précisément, à cause de données trouvées sur le Net. Côté perso, même combat: 53 % des internautes avouent avoir déjà fait une recherche sur une personne de leur entourage – après une rencontre amoureuse,

par exemple. Le Web participatif (ou 2.0), c'est un peu comme si la presse people s'étendait aux inconnus: nous avons tous une image publique. Internet, ce n'est pas un scoop, cache des ressorts et une mémoire d'acier trempé. Dont on n'a pourtant pas toujours conscience...

Que ce soit en postant un commentaire sur un forum public, en alimentant un profil Facebook ou en publiant des photos sur un site privé, ces traces forment ce que l'on appelle notre identité numérique, ou « e-réputation », traces indélébiles qui peuvent être copiées, déformées, ou exhumées quand il ne le faudrait pas. Drames à la clé.

Lycéenne insultée sur un blog, employés licenciés pour avoir critiqué leur entreprise sur Facebook, DRH refusant un candidat pour cause de jeunesse « arrosée », ado découvrant sa grand-mère dans un vieux film érotique... Les cas se multiplient, et le phénomène explose. Pourquoi maintenant? Parce que, Web « participatif » oblige, beaucoup de monde s'y est mis, sans bien connaître le mode d'emploi – qui, d'ailleurs, n'est jamais très clair.

Réac et alarmiste, notre discours? Pas du tout! Loin de nous l'idée de diaboliser le Web, bien trop fun et utile pour qu'on puisse s'en passer. D'autant que – incroyable mais vrai – choisir d'être ►

Au lieu de rester invisible, on se crée du contenu « positif » : blog neutre, CV pro...

▶ totalement absent de la Toile peut aussi se révéler problématique. Pas de panique, on vous explique.

Mieux vaut prévenir

Alors, quels sont les bons réflexes à adopter pour protéger son intimité ? D'abord, faire attention à ce qu'on diffuse, bien sûr : photos d'enfants, souvenirs de fiestas extrêmes, opinions tranchées, critiques professionnelles et coordonnées personnelles sont à proscrire. Autre évidence : « N'accepter dans son réseau que les gens en qui on a vraiment confiance, changer régulièrement ses mots de passe et vérifier les paramètres de confidentialité des réseaux sociaux », comme le préconise Lucile Merra⁽¹⁾, consultante en médias sociaux, professeure-intervenante au Celsa.

Il faut aussi tester les portes de sortie : « Quand on veut s'inscrire à un site, le mieux est de commencer par le faire sous un faux nom, afin de voir si on peut s'en désinscrire facilement », conseille Guillaume Sessa, fondateur du site **Mavieprivée**⁽²⁾. Enfin, incroyable mais vrai, se désintéresser d'Internet n'est pas la solution : « Qui que vous soyez, votre nom sera tapé sur Google : par un collègue, votre mère, un ami... Plutôt que de rester invisible ou, pire, laisser d'autres parler de vous à votre place, mieux vaut créer un contenu positif, par exemple professionnel, à l'aide de profils faisant office de vitrine », conseille Albéric Guigou, fondateur de Reputation Squad⁽³⁾, entreprise spécialisée en

e-réputation. Et puis, pour garder le contrôle, il ne faut pas hésiter à se « googliser » régulièrement soi-même, afin d'agir vite en cas de problème.

Dénonciations, jalousies...

Hélas, parfois, prendre ses précautions ne suffit pas. La Toile, c'est un peu comme la route : le danger vient aussi des autres. Parfois par dénonciation, comme dans l'affaire Alten, où trois salariés ont été licenciés après avoir critiqué leurs patrons sur Facebook. Collègue jalouse ou ex furieux, certains n'hésitent pas à faire la guerre, bien cachés derrière leur ordinateur. Nos témoins (*voir ci-contre*) en ont fait la douloureuse expérience. Ces derniers mois, la Commission nationale de l'informatique et des libertés⁽⁴⁾ a constaté une augmentation inquiétante des cas de « lynchage » sur Internet, appelé « cyberbullying ». Des menaces qui concernent aussi nos enfants, qui ne règlent plus leurs querelles seulement dans la cour d'école. Aux Etats-Unis, 40 % des adolescents se disent harcelés sur Internet. L'automne dernier, Tyler Clementi, 18 ans, s'est suicidé après la diffusion de ses ébats amoureux homosexuels, filmés à son insu. « Il faut informer les jeunes, mettre en place une instruction civico-numérique, martèle Alex Türk, président de la Cnil. Et ça vaut aussi pour les adultes, qui ont tendance à croire qu'ils maîtrisent Internet alors que tout ceci nous dépasse. »

Les nettoyeurs de la Toile

En cas de problème, donc, ne pas hésiter à avoir recours à un avocat. Mais, pour ne rien arranger, la justice est à la traîne. « Nous faisons actuellement de la cuisine sans avoir les instruments, explique maître Anthony Bem⁽⁵⁾, avocat spécialisé dans les contentieux de l'Internet et en e-réputation. Il n'y a pas de texte officiel réglementant Internet ; nous utilisons les lois existantes, tels que les délits de presse en cas de diffamation ou d'injure, et les atteintes à la vie privée et au droit à l'image. » Des armes qui font quand même mouche : « Facebook, l'un des principaux lieux des litiges, prétend relever du droit

de l'Etat de Californie, alors qu'il n'en est rien, précise le spécialiste. Là où les particuliers, seuls, ne sont pas entendus par la compagnie américaine, une demande d'avocat n'a aucun mal à obtenir le retrait d'une page sur Facebook ou les autres sites Internet. »

On peut faire appel à des agences spécialisées en image numérique⁽⁶⁾, ces « nettoyeurs du Web ». Leur job ? Faire un bilan de votre cas, obtenir la suppression des données problématiques et créer du contenu « positif » (profils sur réseaux sociaux, CV, blogs...) afin de repousser les données négatives loin dans les résultats des moteurs de recherche. Bien sûr, tout ceci a un prix : d'une centaine à quelques milliers d'euros selon les cas.

Réguler, vite !

On l'aura compris, si nous ne sommes pas assez informés, ce sont aussi les structures qui ne sont pas encore adaptées. En octobre dernier, Nathalie Kosciusko-Morizet, alors secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, a rendu publique la charte du « Droit à l'oubli numérique dans les sites collaboratifs et les moteurs de recherche ». Ce texte, incitant les acteurs du Web à mieux informer les internautes et protéger leur vie privée, est signe que les choses bougent du côté de l'Etat. Mais, problème, des géants comme Google ou Facebook ont refusé de la signer. « Il faut que les autorités européennes aient le courage de réagir face à ces sociétés, et qu'on établisse une régulation commune internationale sur ces sujets », insiste Alex Türk. En attendant que les différents gouvernements du monde s'entendent pour trancher les obscures lois de la cyber vie privée... surfez couverts !

1. Son agence : www.eureka-eureka.com.

2. www.mavieprivée.fr.

3. www.reputationsquad.com.

4. www.cnil.fr. 5. Son blog : www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/.

6. Par exemple, www.rudysom.com.



Gare aux infos diffusées : photos d'enfants, opinions tranchées, souvenirs de fiestas extrêmes...

Elisabeth, 34 ans « Quelqu'un a créé un faux profil à mon nom »

« Je travaille dans l'évènementiel, et je suis assez active sur Internet. Cet été, alors que j'étais en vacances, j'ai vécu une expérience surréaliste et très éprouvante : sur les réseaux sociaux (Facebook, Viadeo), quelqu'un (peut-être une concurrente dans mon propre bureau) a créé un faux profil à mon nom et s'est fait passer pour moi auprès de mes amis, ma famille et mes contacts professionnels. Rumeur sur des prétendues relations avec des collègues, diffusion de mon numéro de téléphone, menaces... et même montages de photos pornographiques. J'ai dû porter plainte et prendre un avocat. Outre le temps et l'argent qu'elle m'a coûté, cette histoire m'a touchée dans mon intégrité. Si cela m'est arrivé, alors que je gérais de près ma

communication et les paramètres de confidentialité, ça peut arriver à tout le monde ! Aujourd'hui, je continue à profiter des outils de réseaux, mais je reste extrêmement prudente. Et j'informe mon entourage des risques qu'on peut y rencontrer. »

Claude, 38 ans « Menacé de mort sur Facebook »

« Père de famille, j'ai un fils de 8 ans qui souffre de leucodystrophie, une maladie rare touchant le système nerveux. Pour sensibiliser les gens, j'ai créé une page Facebook au nom de mon fils, "Rayan a une maladie rare", soutenant l'Association européenne contre les leucodystrophies*. Un jour, au milieu des gentils messages de soutien, sont apparus des propos étranges, des insultes, qui se sont vite

intensifiées puis muées en menaces de mort. Abasourdi, j'ai enquêté et découvert qu'un groupe de gens dérangés s'acharnait sur tous les sites concernant les enfants handicapés ou malades, souhaitant leur mort, et la castration de leurs parents... Comme je ne me laissais pas faire (j'ai porté plainte et lutté pour garder la page de Rayan active), j'ai reçu des menaces directes ("On va te tabasser"), et des attaques morales via de faux profils où on m'accusait de pédophilie ! Ma femme et moi avons traversé des moments terribles. Internet est un bel outil, mais il y a un problème juridique : on nous dit qu'on ne peut rien faire face à ce genre d'horreurs, alors qu'on peut parfaitement tracer quelqu'un qui télécharge de la musique illégalement ! Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités. »
(* ELA, www.ela-asso.com.)